

Révision de la loi sur la famille et réflexion sur la politique familiale cantonale

Raphaël Ciochi (PS)

La loi du 28 avril 1988 visant à protéger et à soutenir la famille constitue un jalon important dans l'histoire sociale de notre canton. Elle a posé les bases d'une politique familiale progressiste pour son époque, en inscrivant des principes tels que la conciliation entre vie professionnelle et familiale, l'accès aux logements adaptés, la prévention en matière de santé, ou encore la reconnaissance du rôle central de la famille dans l'éducation et la cohésion sociale.

Or, depuis 1988, la société a profondément évolué et notamment :

- La diversité des formes familiales s'est accrue (familles monoparentales, recomposées, couples de même sexe, cohabitations hors mariage).
- Les besoins en conciliation travail-famille ont changé avec l'augmentation du travail féminin, le développement du temps partiel et le rôle accru des pères.
- La politique sociale s'est enrichie de nouvelles approches en matière de petite enfance, de parentalité, de lutte contre les violences domestiques et de soutien aux proches aidants.
- Les coûts liés à l'accueil extrafamilial, à la formation et à la santé pèsent toujours plus sur les budgets des ménages.
- La société est confrontée à de nouveaux enjeux : digitalisation, mobilité accrue, vieillissement démographique, précarisation d'une partie de la population.

Une actualisation de cette loi serait donc nécessaire, non seulement pour adapter le cadre légal aux réalités contemporaines, mais aussi pour ouvrir un débat plus large sur la politique familiale que nous voulons pour les décennies à venir. Cette révision représenterait une opportunité de discuter des moyens financiers, institutionnels et humains à consacrer aux familles dans toute leur diversité, afin de renforcer la cohésion sociale et l'égalité des chances.

Nous demandons donc au Gouvernement :

1. **De présenter un rapport au Parlement sur la politique familiale que le canton souhaite développer à moyen et long terme en se basant sur les rapports déjà réalisés (Rapport sur les familles jurassienne 2008, Rapport social 2021, etc.) et une consultation des milieux concernés (par ex : experts, milieux associatifs, partenaires sociaux, communes) pour identifier les priorités futures de la politique familiale cantonale.**
2. **D'élaborer un projet de révision complète de la loi du 28 avril 1988 visant à protéger et à soutenir la famille, afin de l'adapter aux évolutions sociétales, économiques et démographiques.**

Raphaël Ciochi (PS)

Co-signataires

- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Lisa Raval (PS)

- Patrick Cerf (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Hildegard Lièvre Corbat (PS)
- Valérie Bourquin (PS)
- Françoise Schaffter Houlmann (PS)

Intervention déposée officiellement le 24 septembre 2025